

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

Cinquième Commission  
45e séance  
tenue le  
vendredi 22 décembre 1995  
à 19 h 30  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 45e SÉANCE

Président : M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

## SOMMAIRE

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995  
(suite)

Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice 1994-1995

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE  
BIENNAL 1996-1997 (suite)

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/50/SR.45  
29 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

95-82796 (F)

/...

La séance est ouverte à 21 h 55.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995  
(suite)

Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice 1994-1995

1. La Cinquième Commission décide de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le montant des dépenses de l'exercice biennal 1994-1995, tel qu'ajusté par le Comité consultatif, soit 2 632 435 300 dollars.

2. M. GRANT (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'à une précédente séance, sa délégation a soulevé plusieurs questions au sujet du montant définitif des crédits ouverts et aurait aimé recevoir une réponse, vu l'importance des sommes en jeu. Elle a néanmoins décidé de se joindre à la décision de la Commission pour que celle-ci puisse achever ses travaux.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite)

3. Le PRESIDENT invite la Commission à adopter le projet de résolution ci-après relatif aux dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qu'elle a approuvé lors des consultations officieuses :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport pour 1995 du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale et aux organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaire,

1. Souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives aux dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

2. Approuve des dépenses, directement imputables à la Caisse, d'un montant total net de 40 208 300 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997 et une augmentation des dépenses d'un montant net de 835 500 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995, au titre de l'administration de la Caisse;

3. Autorise la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 1996-1997 d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars."

4. Le projet de résolution est adopté.

Projet de résolution A/C.5/50/L.30

5. M. ABELIAN (Arménie) dit qu'à la section IV du projet de résolution à l'examen, l'Assemblée générale décide que les montants correspondant aux chapitres 1 à 33 des dépenses indiqués à la section III du même projet représentent un montant total provisoire de 2 712 265 200 dollars, que le montant prévu des économies qui seront réalisées pendant l'exercice biennal sera de 103 991 200 dollars, que le montant total des prévisions de dépenses pour l'exercice s'élève à 2 608 274 000 dollars et, enfin, que ce dernier montant est celui à répartir entre les Etats Membres.
6. Le projet de résolution réaffirme l'importance que l'Assemblée générale attache au processus budgétaire défini dans sa résolution 41/213. M. Abelian compte qu'il sera adopté sans être mis aux voix.
7. Le projet de résolution A/C.5/50/L.30 est adopté.
8. M. SCOTTI (France) considère que le fait que la Commission ait adopté le projet de résolution uniquement sur la base du texte anglais doit rester exceptionnel. Tout doit être mis en oeuvre pour respecter le multilinguisme.
9. Mme ARAGON (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il était important d'adopter le projet de résolution par consensus, afin de garantir à l'Organisation les ressources nécessaires à l'exécution intégrale de ses activités. Pour le Groupe des 77 et la Chine, il est essentiel que les procédures énoncées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale soient respectées et que le budget-programme soit établi conformément aux priorités arrêtées dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé. Il est également indispensable que les Etats Membres fassent preuve de la volonté politique requise en fournissant les ressources nécessaires.
10. M. KELLY (Irlande) dit que sa délégation appuie les propositions du Secrétaire général relatives aux chapitres 3 et 26B. Elle a donc accepté avec une certaine réticence qu'aucun des 27 nouveaux postes demandés par le Secrétaire général au budget ordinaire ne soit créé, étant entendu que le nombre des postes et le montant des ouvertures de crédit relatifs à ces chapitres sont provisoires et seront revus dans le contexte du réexamen du compte d'appui, et que toute création de poste donnera lieu à la présentation de prévisions révisées dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget.
11. M. AMARI (Tunisie), prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Afrique, se félicite que le budget de l'exercice biennal 1996-1997 ait été adopté par consensus. Son groupe est néanmoins déçu que le montant global des ressources proposé par le Secrétaire général n'ait pas été accepté. Il regrette en particulier que la procédure suivie pour parvenir à un accord soit allée à l'encontre de celle énoncée dans la résolution 41/213, qui prévoit des consultations préalables entre le Secrétaire général et les Etats Membres sur le montant des ressources nécessaires, étant entendu que les propositions faites par le Secrétaire général au terme de ces consultations sont acceptées par les Etats Membres. On peut se demander s'il est utile de continuer à adopter le budget par consensus.

12. Etant donné que les Etats Membres ont adopté par consensus un budget inférieur à celui proposé par le Secrétaire général, M. Amari espère que tous les Etats Membres sans exception s'acquitteront de leur quote-part intégralement, ponctuellement, et sans conditions, comme ils en ont l'obligation, pour permettre au Secrétaire général d'exécuter les tâches confiées à l'Organisation. Afin de montrer leur attachement à l'Organisation, les Etats Membres débiteurs, notamment ceux qui sont redevables des contributions les plus élevées, doivent payer leurs arriérés. C'est indispensable pour que l'Organisation sorte de la crise financière dans laquelle elle se débat.

13. Lorsqu'il exécutera les programmes approuvés pour le prochain exercice biennal, le Secrétaire général devra suivre à la lettre les directives données par l'Assemblée générale et réduire au minimum les conséquences des réductions sur les activités prioritaires prévues dans le plan à moyen terme. Toutes les ressources dégagées par les économies devront d'abord aller à ces activités. Le Secrétaire général devra obtenir l'accord de l'Assemblée générale avant d'appliquer des propositions susceptibles de nuire à l'exécution des programmes et activités approuvés.

14. Le Groupe des Etats d'Afrique se félicite qu'un chapitre du budget soit expressément consacré à l'Afrique et espère que le Secrétaire général y affectera un volume de ressources conforme au degré de priorité que l'Assemblée générale accorde à cette question.

15. M. MEDINA (Maroc) rappelle que sa délégation n'a accepté qu'à titre exceptionnel de travailler sur la base du texte anglais. Il rappelle le principe de l'égalité de toutes les langues et dit que si une situation analogue devait à nouveau se présenter, il faudrait obtenir l'accord des délégations.

La séance est suspendue à 22 h 35 et reprise à 23 h 40.

Projet de rapport de la Cinquième Commission [A/C.5/50/L.29 (Parties I et II)]

16. M. MADDENS (Belgique), Rapporteur, présentant le projet de rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 1996-1997 [A/C.5/50/L.29 (Parties I et II)], dit que la Commission recommande d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 2 712 265 200 dollars, diminué de 103 991 200 dollars d'économies, et d'approuver un montant de 87 095 700 dollars pour les prévisions relatives aux recettes autres que celles provenant des contributions du personnel. Le montant net des dépenses prévues pour l'exercice biennal 1996-1997 s'élève donc à 2 127 372 300 dollars.

17. La Commission recommande aussi d'approuver un montant de 393 806 000 dollars pour le montant prévu des recettes provenant des contributions du personnel, qui seront virées au Fonds de péréquation des impôts au cours de l'exercice, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, pour crédit aux Etats Membres.

18. La Commission a examiné un état récapitulatif de toutes les prévisions révisées et incidences sur le budget-programme répondant aux critères fixés pour l'utilisation du fonds de réserve, en tenant compte du rapport correspondant du Comité consultatif, qui a été présenté oralement. Le montant total de l'état

/...

récapitulatif étant inférieur au solde du fonds de réserve, la Commission approuve l'inscription des montants nécessaires aux chapitres pertinents du budget-programme. Les réserves exprimées par les délégations au sujet de certains objets de dépenses figurant dans les prévisions budgétaires sont consignées dans les compte rendus analytiques pertinents des séances de la Commission.

19. Le rapport rend compte des décisions adoptées par la Commission en première lecture pour chacun des chapitres des dépenses et des chapitres des recettes. Il contient aussi un tableau des ressources nécessaires aux différents chapitres du budget-programme. Enfin, il contient un compte rendu des débats de la Commission sur certains sujets et ses recommandations.

20. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur les projets de résolution II A (Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1996-1997), II B (Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1996-1997) et II C (Exécution du budget pour l'année 1996), contenus dans le projet de rapport.

21. Les projets de résolution II A, II B et II C sont adoptés.

22. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général relatif au fonds de réserve (Etat récapitulatif des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées) (A/C.5/50/49).

23. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général sur le fonds de réserve. Le montant total imputé sur ce fonds s'élève à 1 173 000 dollars, et le solde du fonds à 19 427 000 dollars. M. Mselle rappelle une fois de plus à cet égard qu'au paragraphe 10 du document A/49/796 le Secrétaire général a été invité à présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, des informations sur la nature des dépenses imputées sur le fonds de réserve, de façon que le Comité consultatif puisse revoir les procédures régissant l'utilisation, le fonctionnement et le montant du fonds. L'Assemblée générale a entériné cette demande au paragraphe 7 de sa résolution 49/217. Le Comité consultatif demande que les renseignements voulus lui soient communiqués pour examen en 1996.

24. Le PRESIDENT propose que, conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, la Commission recommande à l'Assemblée d'ouvrir aux chapitres pertinents du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 des crédits d'un montant total de 1 173 000 dollars se répartissant comme indiqué au paragraphe 2 du document A/C.5/50/L.49 et informe l'Assemblée que le solde du fonds de réserve s'élèverait à 19 427 000 dollars après cette opération.

25. Il en est ainsi décidé.

26. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le projet de résolution IV concernant les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1996-1997. Faute de temps, le Comité consultatif n'a pu examiner en détail le rapport pertinent du Secrétaire général (A/C.5/50/30). Il propose donc que la Commission attende la reprise de la cinquantième session pour examiner la

question. Les arrangements existants continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur la base du rapport du Comité consultatif.

27. Il en est ainsi décidé.

28. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution V relatif au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997.

29. M. THORNE (Royaume-Uni) dit que, faute de temps, l'accord n'a pas pu se faire sur les amendements que sa délégation a proposé d'apporter au projet de résolution considéré. En conséquence, le Royaume-Uni reviendra sur la question à la reprise de la session.

30. Le projet de résolution V est adopté.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.5/50/L.18 et L.19)

Projet de décision A/C.5/50/L.18

31. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur le projet de décision intitulé "Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1996-1997" (A/C.5/50/L.18).

32. Le projet de décision A/C.5/50/L.18 est adopté.

Projet de décision A/C.5/50/L.19

33. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur le projet de décision A/C.5/50/L.19 intitulé "Suite des travaux consacrés à certains points de l'ordre du jour".

34. Le projet de décision A/C.5/50/L.19 est adopté.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

35. Après un échange de félicitations et de remerciements, auquel prennent part M. CARVALHO (Brésil), au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, M. Chu Guangyou (Chine), au nom du Groupe des Etats d'Asie, M. ABELIAN (Arménie), Vice-Président, au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale et Mme ALMAO (Nouvelle-Zélande), au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, le PRESIDENT déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux pour la première partie de la cinquantième session.

La séance est levée à 0 h 10.